

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le 16 janvier 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Delourme, Mme Guilbaud, Mme Guillou, M. Groyer, Mme Guillaume, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, Mme Le Mouël, M. Mouaci, M. Near, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Coët à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Jehanno
Monsieur Louis à Monsieur Quistrebert
Madame Maillot à Madame Houssaye
Monsieur Stevant à Monsieur Antoine

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Madani Mouaci

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 31

2024-01-25- N°FIN 003/2024 - BUDGET PRINCIPAL- BUDGET PRIMITIF 2024 - ADOPTION

Monsieur Quistrebert expose le bordereau suivant

Le vote du budget primitif 2024 du budget principal, est proposé au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération pour la section investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le vote s'effectue par nature avec une présentation par fonction.

Le projet de budget primitif 2024 du budget principal s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	10 890 761,00 €	10 890 761,00 €
Section Investissement	6 555 828,00 €	6 555 828,00 €
Total	17 446 589,00 €	17 446 589,00 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre de Madame Le Mouel et 7 abstentions du groupe « avec vous continuons Theix-Noyal ») des membres présents et représentés

VOTE au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération en section d'investissement,

ADOPTE le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté ci-avant,

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 29/01/2024

A Theix-Noyal, le 25 janvier 2024

Le Maire,



Christian SEBILLE